



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le **04 -05- 2021**

Votre lettre du: 16/03/2021

Vos références:

Nos références: 53.037/III/PF

Annexe(s):

Fax: 02/518.28.95

☎: 02/518.23.95

Fonctionnaire traitant: Nathalie Aghajani

E-mail : Nathalie.Aghajani@vct-cpcl.be

Monsieur Patrick Martens

Directeur du Centre pour le dépistage
des cancers

Ruddershove, 4
8000 BRUGES

Objet : plainte relative à un courrier invitant au dépistage du cancer du sein

Monsieur le Directeur,

En sa séance du 23 avril 2021, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée par une citoyenne francophone domiciliée dans la commune de Fourons, concernant un courrier du Centre qu'elle avait d'abord reçu et qui était rédigé exclusivement en néerlandais.

Elle a par la suite, via le Commissaire d'arrondissement-adjoint des Fourons, demandé à obtenir ce courrier en français.

En réponse, elle a reçu un courrier sommaire en français qui l'invite à se rendre sur le site internet du Centre (<http://www.bevolkingsonderzoek.be>). Ce courrier en français est incomplet du fait que le courrier initial en néerlandais contenait un code personnel qui n'y est pas repris.

Dans votre lettre du 16 mars 2021, vous avez communiqué ce qui suit à la CPCL :
(traduction)

« (...)

Nous sommes arrivés à la conclusion qu'une communication erronée a été effectuée à l'attention de la personne en question. Nous désirons présenter nos excuses quant à cette erreur. Vous trouverez en annexe la lettre que cette personne aurait dû recevoir de même que le dossier correspondant.

